



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.2/44/L.11
3 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 82 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : ELABORATION
D'UNE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME
DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (1991-2000)

Elaboration de la stratégie internationale du développement pour
la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement

Projet de résolution présenté par le Président de la Commission

L'Assemblée générale :

Rappelant ses résolutions 42/193 du 11 décembre 1987 et 43/182 du
20 décembre 1988,

1. Prend acte du rapport du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la
stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des
Nations Unies pour le développement 1/;
2. Recommande que le comité plénier adopte le schéma figurant dans l'annexe
à la présente résolution comme base d'élaboration de la stratégie internationale du
développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session,
Supplément No 41 (A/44/41).

ANNEXE

Schéma d'élaboration de la stratégie internationale du développement
pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement

I. PREAMBULE

Bilan des années 80 et perspectives pour les années 90, en vue d'adopter un cadre économique souple de croissance et de développement pour les années 90, compte tenu des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la revitalisation de la croissance économique et du développement des pays en développement.

II. BUTS ET OBJECTIFS

Promouvoir le développement des pays en développement dans le contexte du renforcement du développement mondial.

III. POLITIQUES ET MESURES

La stratégie devrait porter surtout sur les efforts nationaux dans tous les pays et sur la coopération internationale pour les années 90.

La stratégie devrait aborder notamment les points suivants :

a) Réactivation et accélération du développement et d'une croissance économique générale et durable, y compris les questions ci-après :

Dette extérieure;
Commerce international et produits de base;
Technologie;
Politiques industrielles; politiques alimentaires et agricoles;
Cadres de politique économique;

b) Aspects prioritaires du développement :

Eradication de la faim et de la pauvreté;
Mise en valeur des ressources humaines et développement des institutions;
Population;
Environnement;
Alimentation et agriculture;

c) Nécessité de tenir compte de situations, de problèmes et de besoins différents, notamment en ce qui concerne les pays les moins avancés;

d) Financement du développement.

IV. ROLE DES ORGANES ET ORGANISMES DES NATIONS UNIES

V. EXAMEN ET EVALUATION
